

[TRADUCTION]

Le 7 décembre 2010

L'honorable Jim Flaherty, C. P., député
Ministre des Finances
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Monsieur le Ministre,

Comme vous travaillez actuellement à la préparation du budget fédéral de 2011 et menez des consultations publiques sur la prochaine phase du Plan d'action économique du Canada, l'Association des comptables généraux accrédités du Canada (CGA-Canada) estime que le moment est bien choisi pour vous entretenir de l'importance des petites et moyennes entreprises (PME) dans l'économie canadienne.

CGA-Canada constate avec plaisir que le gouvernement actuel comprend bien le rôle important que joue le secteur des PME en matière de redressement de l'économie, de productivité, de compétitivité et de stabilité à long terme au Canada.

Pour libérer le potentiel de ce secteur, il faut placer les besoins des PME au sommet de l'ordre du jour des politiques publiques. En cette période d'incertitude, les administrations publiques se doivent de travailler de concert avec les parties prenantes, notamment en élaborant des politiques efficaces et efficientes, pour assurer la vigueur, la croissance, la compétitivité et l'innovation au sein du secteur des PME.

C'est pourquoi CGA-Canada formule, pour le budget de 2011, la recommandation centrale suivante :

Le gouvernement du Canada doit appuyer les PME et les entrepreneurs de manière plus solide et plus concrète en améliorant l'environnement fiscal et réglementaire des entreprises canadiennes.

CGA-Canada estime que les administrations publiques ont un rôle important à jouer dans la mise en place des conditions qui permettront aux PME du Canada d'obtenir de meilleurs résultats. Ainsi, elle se fait un plaisir de vous communiquer certaines de ses recommandations et stratégies clés pour libérer le potentiel du secteur des PME et pour en assurer la croissance, la compétitivité et le succès en tant que moteur de l'économie canadienne. Les stratégies proposées sont issues du Forum sur les questions qui préoccupent les PME, organisé par CGA-Canada et CPA Australia, dont les participants se sont penchés

sur les défis financiers et réglementaires que doit relever le secteur des PME, au Canada comme en Australie, dans la foulée de la crise financière mondiale. Les préoccupations soulevées reflètent en outre les résultats de travaux récents menés par CGA-Canada, en collaboration avec CPA Ireland, au sujet de l'entrepreneuriat. Elles ont également été abordées dans le cadre du Dialogue avec les parlementaires, une série de rencontres au cours desquelles CGA-Canada a discuté, avec chacun des caucus des quatre partis fédéraux, des possibilités et défis qui se présentent aux PME du Canada. Enfin, les stratégies formulées ont servi de base au récent exposé prébudgétaire de CGA-Canada et à la présentation de CGA-Canada devant le Comité permanent des finances de la Chambre des communes.

En premier lieu, CGA-Canada recommande au gouvernement fédéral de nommer un groupe d'experts indépendant qui sera chargé d'étudier le système fiscal du Canada pour faire en sorte que ce système soit simple, équitable et efficient. Cette démarche devrait être tournée vers l'avenir de manière à donner au Canada un avantage concurrentiel pour relever les défis du XXI^e siècle.

Malgré la baisse des taux d'imposition des particuliers et des sociétés ces dernières années, le système fiscal du Canada continue de prendre de l'ampleur. Ce système est inutilement complexe et difficile à appliquer. Qui plus est, il exige beaucoup de travail de la part des contribuables et il est coûteux à administrer, lourd de formalités administratives et difficile à comprendre. Le système fiscal canadien est l'un des plus complexes du monde, ce qui nuit à notre économie et constitue un défi de taille pour les entreprises, particulièrement les PME.

Le moment est venu pour le Canada de moderniser son système fiscal, à l'instar d'autres pays qui prennent des mesures pour rendre leur propre système fiscal plus simple, plus équitable et plus efficient. Il suffit de penser à la révision fiscale Henry effectuée en Australie, à l'office de la simplification du système fiscal récemment mis sur pied au Royaume-Uni et aux travaux entrepris par le conseil consultatif pour la relance économique du président des États-Unis en vue de refondre et de rationaliser le système fiscal américain.

CGA-Canada propose par conséquent que le gouvernement fédéral charge un groupe d'experts de moderniser le système fiscal du Canada, d'entreprendre un vaste processus de consultation et de vous remettre un avis indépendant et un plan d'action.

La notion de création de groupes d'experts ou de groupes de travail pour l'étude d'importantes questions de politique publique n'est pas étrangère au gouvernement du Canada. En effet, il a récemment mis sur pied le Groupe consultatif sur le régime canadien de fiscalité internationale, le Groupe d'experts sur la réglementation des valeurs mobilières au Canada et le Groupe de travail sur la littératie financière.

Deuxièmement, CGA-Canada recommande l'approbation par le Parlement d'une disposition de réexamen pour les mesures fiscales proposées qui n'ont pas été intégrées à la loi.

CGA-Canada estime que le gouvernement fédéral doit améliorer la façon dont il gère le processus régissant les modifications techniques apportées à la Loi de l'impôt sur le revenu.

Il s'écoule souvent trop de temps entre le moment où les mesures sont annoncées et celui où elles sont effectivement mises en place. Entretemps, les contribuables, les professionnels comptables et même l'ARC se préparent à l'adoption de ces politiques gouvernementales et doivent tenir des dossiers et remplir des formulaires, souvent pendant de nombreuses années, sans même savoir si les dispositions législatives en question seront un jour adoptées. Le processus actuel est incertain et imprévisible. Et, comme l'a fait observer la vérificatrice générale, il est très difficile pour les contribuables, en raison du manque de clarté de la Loi de l'impôt sur le revenu, d'évaluer le montant des impôts qu'ils doivent payer.

CGA-Canada reconnaît que le gouvernement du Canada a déposé un certain nombre de propositions législatives en vue de résorber l'arriéré de modifications techniques à apporter à la Loi de l'impôt sur le revenu, soit quelque 400 modifications selon le rapport de l'automne 2009 de la vérificatrice générale. Bien que notre organisation se réjouisse de voir le gouvernement prendre des mesures pour faire progresser le processus législatif, elle estime qu'il existe une meilleure façon d'aborder les propositions non inscrites dans la loi et de conférer plus de certitude au processus. En Grande-Bretagne, lorsqu'on annonce un changement de politique fiscale, ce changement doit être incorporé au prochain projet de loi de finances et/ou faire l'objet d'une loi distincte. Si la loi n'est pas adoptée dans les 12 mois, la mesure devient caduque. CGA-Canada suggère au Parlement de songer à introduire une disposition de réexamen pour les mesures fiscales proposées qui n'ont pas été intégrées à la loi. Cette initiative rendrait la législation plus claire et plus prévisible, allégerait le fardeau en matière d'observation de la loi et de paperasserie pour les PME, et renforcerait de manière générale le système fiscal du Canada.

Troisièmement, pour faire suite à l'engagement pris dans le budget fédéral de 2010 en matière d'amélioration de l'équité fiscale, CGA-Canada appuie l'instauration d'un code d'équité du contribuable canadien. Elle applaudit à l'annonce récente du ministre du Revenu national, Keith Ashfield, visant la communication par écrit aux contribuables des motifs des décisions prises par la Direction générale des appels de l'Agence du revenu du Canada. Elle estime même que le gouvernement devrait poursuivre sur cette belle lancée et garantir le droit des entreprises canadiennes de recevoir un compte rendu écrit des décisions fiscales en ce qui a trait aux interprétations de l'ARC. Cette mesure permettrait de renforcer la transparence et la reddition de compte, sans compter qu'elle faciliterait l'observation des règles fiscales. Le gouvernement de la Colombie-Britannique a instauré, à l'intention des contribuables, un code d'équité et de service bien défini établissant le droit des contribuables de demander, et de recevoir par écrit en temps opportun, des informations complètes, exactes et claires.

Quatrièmement, les gouvernements doivent prendre immédiatement des mesures énergiques pour réduire le fardeau réglementaire global imposé aux PME, en mettant à profit l'expertise du secteur privé et des organismes professionnels. Bien que certaines mesures aient été prises au niveau fédéral, il reste encore beaucoup à faire. Ainsi, le gouvernement doit respecter la promesse qu'il a faite dans le budget de 2010 d'établir une commission de réduction des tracasseries administratives. Nous estimons en outre que, d'ici à ce que cette commission et le Comité consultatif sur la petite entreprise et l'entrepreneuriat récemment mis sur pied aient effectué leurs examens, le gouvernement devrait décréter un moratoire sur l'augmentation nette des exigences réglementaires fédérales.

Les gouvernements canadiens doivent s'atteler beaucoup plus sérieusement à la tâche s'ils veulent obtenir de véritables résultats dans la réduction du fardeau réglementaire global des PME, un fardeau dont le coût continue de s'élever à quelque 30 milliards de dollars par année pour les entreprises.

Jusqu'ici, les efforts du gouvernement sont demeurés fragmentaires et insuffisants, et le résultat final s'est révélé excessif et redondant. Le gouvernement doit faire preuve de leadership en collaborant avec les différents intervenants en matière de réglementation en vue de clarifier et rationaliser la réglementation dans les cas où il y a des chevauchements.

Les gouvernements canadiens pourraient chercher conseil auprès du Council of Australian Governments (COAG), une tribune qui permet à tous les ordres de gouvernement australiens de discuter et de s'entendre sur des approches visant à réduire les chevauchements réglementaires dans leur champ de responsabilité respectif. L'exemple du COAG montre bien que l'établissement de liens entre les différents ordres de gouvernement peut jouer un rôle crucial dans la réforme de la réglementation. La conclusion d'une entente pancanadienne ou l'établissement d'un cadre officiel de collaboration entre les ordres de gouvernement en vue de réduire le fardeau réglementaire présenterait sans doute des avantages économiques durables à l'échelle du pays.

Enfin, et surtout, tous les gouvernements doivent continuer de travailler à la revitalisation de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI). Bien qu'il y ait indéniablement eu des progrès, il reste tout de même des questions à régler. Il faut, une fois pour toutes, faire tomber les obstacles qui limitent le commerce et la mobilité de la main-d'œuvre entre les provinces, et nuisent à notre réputation internationale d'endroit de choix pour les affaires. Enfin, il faut renforcer le mécanisme de règlement des différends entre une personne et un gouvernement pour donner véritablement voix au chapitre aux consommateurs et aux entreprises pour tout ce qui touche l'établissement d'un marché intérieur ouvert, performant et stable.

En somme, pour favoriser la création d'un environnement fiscal et réglementaire qui favorisera l'essor et la prospérité du secteur des PME et l'aidera à remplir le rôle qui lui est dévolu de longue date, soit celui de moteur de l'économie canadienne, le budget de 2011 devrait comprendre les mesures suivantes :

1. la mise sur pied d'un groupe d'experts indépendant chargé d'examiner en profondeur le système fiscal canadien, en vue de s'assurer que ce système est simple, équitable et efficient;
2. la mise en place d'une disposition de réexamen pour les mesures fiscales proposées qui n'ont pas été intégrées à la loi;
3. l'instauration d'un code d'équité du contribuable canadien pour renforcer la transparence et la reddition de comptes en matière fiscale;
4. l'adoption immédiate de mesures énergiques pour réduire le fardeau réglementaire global imposé aux PME;
5. l'accélération des efforts de revitalisation de l'ACI par l'élimination des obstacles au commerce interprovincial et à la mobilité de la main-d'œuvre, et la mise en place d'un mécanisme efficace de règlement des différends.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien accorder à la présente et dans l'espoir de continuer à collaborer avec vous et votre équipe dans les dossiers d'intérêt mutuel, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

[Original signé par :]

Le président et chef de la direction,

Anthony Ariganello, CPA (Delaware), FCGA